

Femmes et sans papiers : la double oppression

Pourquoi un colloque « action » ?

S'il nous a été inspiré par notre action de terrain, ce colloque sera aussi, nous l'espérons, suivi d'un « agir ». Un agir qui, pour reprendre les termes de Hanna Arendt, ne peut être que politique et vise à imaginer, proposer des choses nouvelles, qui n'existent pas encore mais qui construisent un « vivre ensemble ». Pour les sans papiers, ce « vivre ensemble » serait la sortie de cette clandestinité que nous dénonçons, c'est-à-dire l'entrée dans un espace public et l'adhésion à un devenir commun. Ce « vivre ensemble » implique donc l'accès à la Cité et aux droits communs à chacun et chacune dans cette Cité.

Le droit d'asile est - aussi - un droit sexué

Nos propositions politiques sont concrètes : elles émergent logiquement de ces parcours de femmes - parcours personnels, singuliers -, mais qui additionnés les uns aux autres constituent bel et bien un destin collectif.

L'histoire de F., singulière mais pas unique, illustre un système qui autorise - ou pire encore engendre - une domination voire une oppression supplémentaire sur les femmes en situation illégale. Cette histoire nous importe aussi parce que nous lui devons d'avoir transformé notre intuition sur la capacité des femmes à sortir de cette domination en une véritable conviction. Et à vouloir utiliser cette conviction, ce savoir, pour énoncer nos revendications politiques.

Mariée très jeune au Maroc, F. a suivi son mari en Belgique grâce à des faux papiers qu'il a fournis. Il a poursuivi sa vie de trafics (de drogue notamment), mais qu'elle ignorait tout comme elle ignorait qu'il était déjà marié, partant et revenant sporadiquement, la laissant à chaque fois sans ressources. Confrontée en outre à une violence de plus en plus grande (à la fois physique et psychologique), elle se résout à le quitter pour se protéger, protéger son petit garçon de 2 ans et l'enfant qu'elle attend. Lorsque nous la rencontrons, à un mois de son 2^{ème} accouchement, elle est provisoirement hébergée

en bref

Cet article reprend les conclusions du colloque-action « Vivre en clandestinité » que le Collectif des Femmes en Noir a organisé le 19 novembre dernier. Nous y avons attiré l'attention sur la situation de violences et de précarité vécues par les femmes sans papiers, ainsi que sur les besoins qu'une telle situation suscite. Ces conclusions ont été présentées devant des acteurs politiques qui ont promis d'y donner suite. Nous attendons leurs actes avec intérêt...

et cachée de son mari dans l'annexe d'une mosquée, une pièce totalement insalubre. En vain, nous tentons de la faire accueillir dans une maison pour femmes battues, une maison maternelle ou d'accueil. Son statut d'illégale n'autorise aucun type d'accueil, que ce soit pour la mettre à l'abri des violences conjugales ou pour simplement lui offrir un lieu où dormir avec ses enfants. L'accouchement a sans doute été le moment le plus serein puisque l'hôpital - forcément mais provisoirement - lui offrait ce lieu. Mais après... Grâce à différentes aides, nous avons pu lui louer - mais provisoirement, également - un petit appartement. Pour le reste, elle déploie - comme tant d'autres femmes, d'ailleurs - une énergie et un courage surhumains pour se procurer des colis alimentaires, de quoi soigner, vêtir ses enfants et trouver quand elle le peut des petits boulots, sous, sous, sous-payés ! Elle a aussi décidé d'entamer la procédure de divorce, d'explorer toutes les pistes pour tenter sa régularisation. Aujourd'hui sa vie est toujours sous menace. Si l'État belge s'est vu obligé d'héberger dans un centre d'accueil ses enfants puisque mineurs, et donc d'accepter sa présence à leurs côtés, on connaît les risques qui y sont liés : arrestation, emprisonnement en centre fermé, expulsion. Pour plusieurs raisons, dont celle de l'exclusion sociale, F. ne peut et ne souhaite pas revenir au Maroc.

Cette histoire n'est pas unique. Nous rencontrons d'autres femmes qui toutes ont quitté leur pays ou ne peuvent y retourner pour des raisons liées à la crainte de persécutions ou

**Collectif
Femmes en
noir contre
les centres
fermés et les
expulsions**
<femmes_en_
noir@yahoo.fr>
rue Blanche 29
- 1060 Bruxelles
(02)242 78
13 ou 02/660
81 35)

Dossier : Les sans-papiers

de discriminations basées sur le sexe.

La liste en est longue et elles sont de natures parfois très différentes (mutilations génitales, mariages forcés, viols politiques, crimes d'honneur, violences domestiques, privations de liberté et de droits fondamentaux, prostitution forcée,...). Elles ont en commun de concerner exclusivement les femmes et d'être politiquement ou culturellement admises ou tolérées dans leur pays d'origine .

Pour les femmes, nous revendiquons :

Le droit de rester dans notre pays au travers du droit à l'asile politique tel que prévu par la Convention de Genève

Ce n'est en effet pas un droit de séjour pour raisons humanitaires (« régularisation ») que nous réclamons, tel que prévu par l'article 9,3 de la loi du 15 décembre 1980. À nos yeux, seul un instrument politique tel que la Convention de Genève est à même de répondre à ces menaces de persécution ou de discrimination à l'égard des femmes. Il est en effet évident que toute oppression, même vécue dans la sphère privée, concerne le politique.

Le droit aux droits humains

Ce droit (l'asile politique) est essentiel : il n'est pas suffisant.

Nous avons évoqué plus haut la notion d'appartenance à une communauté, le « vivre ensemble » de Hanna Arendt, qui est, avant tout, le fait de personnes qui sont partie prenante d'une même société humaine, de son organisation, ses pratiques, ses usages, etc. Cette appartenance à un vécu collectif constitue pour nous la véritable citoyenneté et suppose une égalité de traitement et donc un accès identique aux droits que notre pays réserve à chacun et chacune.

Nous pensons essentiellement aux droits sociaux, économiques, syndicaux, éducatifs, culturels,..., sur lesquels l'accent a été mis à diverses reprises au cours de notre colloque. Des droits qui au cours de l'histoire récente ont fait l'objet d'engagements de la part des États, de la Déclaration des droits de l'homme en 1948 à la Charte européenne des droits fondamentaux (Nice 2000). Or

ces droits ne s'appliquent pas aux personnes sans papiers qui vivent dans notre pays. Cette absence de droits les confine dans une exclusion sociale totale.

Nos rencontres avec F. et avec toutes les femmes sans papiers, nous ont permis de prendre la mesure de manière très concrète et visible de ce que sont leurs besoins, leurs soucis, partagés sans doute par toutes les personnes sans papiers, mais avec toujours, pour ces femmes, une inquiétude ajoutée, une exposition supplémentaire aux risques. Soumise à la violence de son mari, F. a décidé de le quitter. Cette prise d'émancipation et de responsabilités – la sienne et celle de ses enfants – , elle les mène parallèlement à une recherche incessante de sécurité, pour fuir les harcèlements du mari, mais aussi la recherche d'un hébergement, de moyens de subsistance, de logement, de soins médicaux et de médicaments, d'un accès à la scolarité pour l'aîné de ses fils...

Ce que nous voulons dire et dénoncer, c'est que le prix à payer pour cette émancipation est à la fois exorbitant et aléatoire : c'est la question accompagnée d'angoisse parce que jamais résolue de savoir comment et de quoi vivre chaque jour. Ce souci-là repose uniquement sur sa propre énergie, son intelligence, sa débrouillardise, et aussi celle des réseaux informels d'entraide, des collectifs de solidarité qui courent eux-mêmes le risque de se trouver dans l'illégalité.

Nous dénonçons cela et demandons de remplacer tous ces besoins, ces manques et ces risques ainsi que notre «charité» qui tente d'y répondre, par l'ouverture de droits réels.

- Le droit pour une femme sans-papiers menacée de violences d'être protégée et mise en sécurité, c'est-à-dire d'avoir un accès aux lieux d'accueil prévus à cet effet.
- Le droit à une aide sociale digne permettant de disposer de moyens de subsistance (en lieu et place de la mendicité, même organisée). Ces moyens qui doivent simplement garantir une vie décente.
- Le droit de recevoir tous les soins de santé nécessaires – au-delà de l'aide médicale urgente telle que prévue et limitée à l'heure actuelle.

● Le droit au travail. Sachant à quel point certains secteurs de notre économie (travail domestique, nettoyage, restauration, hôtellerie, services) exploitent la main-d'œuvre féminine clandestine, nous exigeons que cesse cette hypocrisie d'un travail au noir pas très éloigné de l'esclavage. Pour cela, il est indispensable, par exemple, d'instaurer un permis de travail approprié qui protège de tous les abus déjà évoqués.

● Le droit à l'éducation. Si l'obligation scolaire permet aux enfants sans papiers de fréquenter les écoles jusqu'à l'âge de 18 ans, une fois passé cet âge, quel que soit le besoin (même le plus élémentaire, comme l'apprentissage de la langue du pays), plus aucune institution scolaire n'est en droit

d'accepter une personne sans papiers. Des personnes en attente de régularisation passent ainsi parfois des années sur notre territoire sans avoir le droit d'acquérir la moindre formation professionnelle. Nous demandons que ce droit à l'éducation, à la formation soit ouvert à toutes les personnes sans papiers.

L'enjeu de nos revendications est bien d'ouvrir aux personnes qui vivent dans la clandestinité, c'est-à-dire dans l'invisibilité sociale et politique, des droits réels. Non plus l'aide et l'entraide de la société civile qui permettent tout juste la survie, mais la reconnaissance par l'État du droit à ces droits que nous avons énoncés et qui conditionnent simplement une vie digne.

